

Mail du 1^{er} avril 2020

Objet : Message de prévention de la Gendarmerie de Gironde

Madame, Monsieur,

La Gendarmerie de Gironde souhaite adresser le message suivant à l'ensemble des membres de votre Ordre exerçant sur le département de la Gironde. Je vous remercie par avance de bien vouloir le relayer auprès d'eux :

En cette période de crise sanitaire, des comportements répréhensibles se font jour à l'encontre des professionnels de santé et de leurs cabinets. La peur engendrée par le virus chez nos concitoyens conduit certains d'entre eux à accomplir des actes irrationnels. Le matériel médical ou de protection suscite désormais un certain attrait non seulement pour des personnes désireuses uniquement de se prémunir contre la maladie, mais aussi pour des individus souhaitant profiter de cette crise pour se livrer à un trafic lucratif.

Dans ce cadre, la Gendarmerie de la Gironde vous appelle à appliquer quelques règles de vigilance destinées à prévenir la commission d'actes délictueux à votre égard. Elle vous invite aussi à signaler tout fait dont vous seriez victimes.

Pour vous prémunir des vols dans les véhicules, nous vous suggérons de dissimuler ou d'ôter tout élément permettant d'identifier votre véhicule comme appartenant à un professionnel de santé (caducée, objets ou tenues médicales...) lorsque vous le stationnez sur la voie publique. Lorsque le véhicule est à l'arrêt pour une période plus longue, notamment la nuit, déchargez tout votre matériel et conservez-le à votre domicile ou dans votre cabinet afin d'éviter tout acte délictueux opportuniste.

Pour protéger vos cabinets, vous trouverez ci-joint un petit fascicule de conseils de protection. Nous vous invitons également à porter la plus grande attention à vos stocks de matériels de protection (masques, gants...) ou de désinfection, mais aussi aux thermomètres, qui sont particulièrement prisés actuellement par les personnes mal intentionnées.

Si vous êtes victime d'un vol ou d'un cambriolage, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. En cas d'urgence, faites le 17. Pour faciliter votre dépôt de plainte, vous pouvez également utiliser le service de pré-plainte en ligne

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

pour tout fait d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous seriez victimes et dont vous ne connaissiez pas l'identité de l'auteur. Cette démarche vous permettra de gagner du temps, car vous serez recontacté par la gendarmerie ou la police pour convenir d'un rendez-vous et finaliser votre plainte, ce qui vous évitera d'éventuels délais d'attente.

Si vous êtes victime d'une agression, faites le 17. N'opposez pas de résistance, sauf pour vous protéger de violences physiques, et ne vous opposez pas à la fuite du délinquant. Essayez de relever le maximum de renseignements pour faciliter nos recherches et son identification.

N'hésitez pas à prendre attache avec la brigade de gendarmerie dont vous dépendez pour échanger avec eux des difficultés que vous rencontrez. Les gendarmes sont à votre écoute et à vos côtés.

Bien cordialement,

--

Lieutenant-Colonel LEFEBVRE Jérôme

Officier Adjoint Commandement

Prévention - Partenariat

Groupement de Gendarmerie de la Gironde

05 56 90 47 63 - 06 22 62 22 79

